

# Conseil municipal : séance du 24 novembre 2015

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence BÉCUE, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAU.

Absent avec pouvoir : Jérôme COURMONT à Guillaume FLAHAUT, Gérard BRÉZIN à Jeannine BENOIT, Magali LÉGER à Antony DELVILLE, Lionel HERBET à Lysiane CAPON.

Secrétaire de séance : Catherine BATICLE

## Encaissement de chèques

Un chèque de 15 133,90 € de l'assurance APRIL pour les risques statutaires de l'agent Philippe CARPENTIER.

## Décision budgétaire modificative n° 5

Les membres de l'assemblée votent la décision budgétaire modificative n° 5, telle que définie ci-après :

### Dépenses de fonctionnement :

6188 activités périscolaires .....	2000
6257 réceptions .....	1000
6413 personnel non titulaire .....	3000
6533 cotisations retraite élus .....	2700
66111 intérêts emprunts .....	3300
66112 ICNE .....	1000
TOTAL .....	13 000

### Recettes de fonctionnement :

70632 cent loisirs .....	700
6459 assur risq .....	8300
748314 att FJPTP .....	1970
74833 compen TP .....	-1970
752 locations sal .....	3000
7788 prod excep .....	1000
TOTAL .....	13 000

### Dépenses d'investissement :

1641 capital emprunt .....	27 095
2135-359 toiture église .....	-14 000
218-373 création 4 log chanoines .....	10000

### Recettes d'investissement :

1641 emprunt .....	23 095
--------------------	--------

## Mise en place de l'entretien professionnel : détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle

La notation des agents est remplacée par la mise en place de l'entretien professionnel à compter du 1er janvier 2015 et il convient de fixer les critères d'évaluation de la valeur professionnelle par délibération du conseil municipal ; il est proposé à l'assemblée les critères suivants :

- Résultats professionnels appréciés évalués selon une échelle de trois niveaux : inférieur, conforme ou supérieur aux attentes.
- Compétences professionnelles et techniques évaluées sur une échelle de 4 niveaux : connaissances, opérationnel, maîtrise, expert.
- Qualités relationnelles évaluées sur une échelle de trois niveaux : inférieur, conforme ou supérieur aux attentes.
- Capacités d'encadrement ou les capacités à exercer des fonctions d'un niveau supérieur évaluées par oui ou non.

Le conseil municipal décide d'instaurer l'entretien professionnel en lieu et place de la notation pour l'évaluation de la valeur professionnelle des agents et décide de fixer les critères d'évaluation tels que définis ci-avant.

## Autorisation de dépenses avant le vote du budget 2016

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer afin de pouvoir régler certaines dépenses avant le vote du budget 2016 pour le SIVU voirie et le SIVOS de Picquigny.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise les dépenses avant le vote du budget 2016 représentant 25 % des sommes inscrites au budget primitif de l'exercice 2015 pour le SIVU voirie et le SIVOS de Picquigny aux articles 6554 et 204182.

## Renouvellement convention logement à MILLE Jean-René

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de logement à Monsieur MILLE Jean-René à compter du 1er décembre 2015 moyennant un loyer mensuel de 510 € pour une durée de 18 mois et autorise le maire à signer la convention.

## Remboursement anticipé des prêts sur le camping

Monsieur le Maire indique la possibilité offerte de procéder au remboursement anticipé au crédit agricole et à la caisse d'épargne des prêts restant à courir sur le camping.

Le conseil municipal adopte le principe du remboursement anticipé au 15 décembre 2015 selon les modalités visées ci après et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire :

	Crédit Agricole	Caisse d'Épargne
capital restant dû	5 812,96 €	6 396,61 €
Intérêts dus au 15/12	109,09 €	169,60 €
Indemnité financière	96,54 €	725,86 €
Total	6 018,59 €	7 292,07 €

## Remboursement anticipé du prêt sur le service de l'eau

Monsieur le Maire indique à la possibilité offerte de procéder au remboursement anticipé du prêt à la caisse d'épargne restant à courir sur le service de l'eau.

Le conseil adopte le principe du remboursement anticipé au 15 décembre 2015 selon les modalités visées ci après et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire :

Capital restant dû .....	6 417,77 €
Intérêts dus au 15/12 .....	170,16 €
Indemnité financière .....	728,26 €
Total .....	7 316,19 €

## Schéma départemental de coopération intercommunale

L'assemblée doit se prononcer sur le projet de fusion intercommunale présenté par Madame la Préfète regroupant la communauté de communes Ouest Amiens avec la communauté du Val de Nièvre et rappelle à cet effet le vote effectué en conseil communautaire donnant une majorité pour la fusion avec le Val de Nièvre.

Entendu les explications d'Antony DELVILLE et de José HERBET, maire, le conseil municipal décide donc de procéder au vote :

Pour la fusion avec le val de nièvre : 11 voix pour ; 1 contre ; 3 abstentions.

Le conseil municipal décide d'approuver le projet en entérinant la fusion avec la communauté de communes du Val de Nièvre mais demande par contre le report de la réforme en 2020, afin que le mandat de délégué communautaire accordé par les électeurs soit poursuivi jusqu'à son terme.

## Primes du personnel 2015

Le conseil municipal décide d'allouer à chaque membre du personnel titulaire une indemnité d'administration et de technicité calculée comme suit :

- Base 25 % du salaire brut du mois de novembre 2014 avec application à cette base d'un coefficient pour absentéisme de 0 à 1 et d'un coefficient pour valeur professionnelle et manière de servir de 0,5 à 2,5.

## Communications diverses :

- Un arrêté de péril imminent a été pris pour une maison sise 124 rue de Saint Pierre.
- Les dernières factures pour les travaux de l'église viennent juste de nous parvenir ; les demandes de subvention vont pouvoir être faites.
- Le bulletin municipal est en cours de réalisation.
- Le 10 décembre aura lieu une réunion avec les associations sportives à l'initiative de Lionel HERBET et de Jean-Paul PIERRE.
- Concert le 18 décembre à l'église à 20 heures 30 avec « Chœur en fête » et l'harmonie de Molliens-Quesnoy.